

LE COMBAT SOCIAL

FO 49

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

N°6 — DECEMBRE 2008

Prix : 1,00 €

Déposé le 19 Décembre 2008

Bulletin de l'Union Départementale
C.G.T. Force Ouvrière du Maine et Loire

Sommaire	
Editorial Elections et revendications	1
Elections prud'homales : Les résultats complets par section et conseil	2 et 3
Elections : • fonction publique territoriale • Enseignement primaire	4
Les métallos préparent un rassemblement départemental le 20 janvier :	5
Contre le plan Bachelot : Grèves et manifestations au CESAME	6
Grève massive à l'ANPE, appel à la grève ANPE/ASSEDIC le 8 janvier	7
Appel à une journée nationale de mobilisation avec grève et manifestation à l'appel de toutes les confédérations le 29 janvier	8
Stages, tirage souscription, horaires	8



EDITORIAL

É

lections et
revendications

Etiquette
Adresse Adhérent

Connectez-vous au site de
l'UD FO 49

<http://fo49.neuf.fr>

Tous les communiqués de l'UD, toutes les informations communiquées par les syndicats dès leur parution.

Faites connaître le site de
l'UD,
Faites du site de l'UD
votre site !

Les récentes élections prud'homales ont souligné la solidité de Force Ouvrière dans le département.

Avec une progression de 0,9% et le gain de quatre sièges malgré la présence de listes autonomes supplémentaires (UNSA, Solidaires...) et alors même que toutes les autres confédérations perdent des sièges, ce résultat très positif a été acquis par la mobilisation de toute l'organisation.

Unions locales, syndicats, sections, à tous les niveaux, nos militants se sont mobilisés pour défendre le syndicalisme libre et indépendant.

Dans cette période de difficultés accrues qui s'ouvre, c'est un point d'appui pour toute l'action revendicative.

Enseignants, hospitaliers, métallos le 20 janvier... les revendications sont à l'ordre du jour.

Alors que le chômage partiel prépare les licenciements, que pour seule réponse à la crise le gouvernement applique le plan du MEDEF d'aides aux entreprises et de démantèlement des droits collectifs, notre responsabilité est d'organiser la résistance et la mobilisation.

Il faut l'action commune ! Mais cette action commune ne pourra se réaliser que sur des bases claires et en rupture avec les journées d'action disloquées, à répétition et inefficaces.

Il faut clairement le redire : puisqu'il faut bloquer le pays pour se faire entendre, faisons-le !

Pour cela, il faut décider la grève interprofessionnelle (public-privé) !

Par delà les fêtes de fin d'année qui nous permettront de nous ressourcer en famille et entre amis, il faut s'y préparer.

Daniel Juret

Résultats Prud'Hommes

Résultats des élections prud'homales du 3 décembre 2008 après tenue des commissions départementales de recensement des votes.



L'encouragement à poursuivre

Plus de 62 000 salariés(es) du département ont désigné leurs conseillers prud'hommes d'ANGERS et de SAUMUR.

Malgré la présence de listes supplémentaires, FORCE OUVRIERE progresse de 0,9 % et gagne 4 sièges, alors qu'un conseil disparaît (Cholet), qu'il y a 11 sièges de moins dans le département, et que pratiquement toutes les autres listes ayant des élus perdent des sièges (hormis la CGC qui maintient son nombre d'élus).

C'est un premier résultat du travail d'implantation syndicale dans les entreprises et du développement des sections et syndicats FO, poursuivi sans relâche depuis plusieurs années.

Alors que les difficultés s'accroissent pour les salariés, cette élection confirme la place indispensable du syndicalisme libre, indépendant et confédéré pour défendre les droits collectifs et individuels des salariés (actifs - retraités - chômeurs).

Ce résultat positif pour FORCE OUVRIERE dans le département constitue une invitation à poursuivre dans la voie de la liberté syndicale, ordonnée sur les revendications malgré tous les dispositifs visant à démanteler l'action syndicale interprofessionnelle et confédérée, au nom d'une « nouvelle représentativité ».

Au lendemain de cette élection prud'homale, l'Union Départementale FO du Maine et Loire appelle les salariés à se regrouper dans les syndicats FO et à en constituer de nouveaux pour défendre leurs intérêts particuliers de salariés.

Maine et Loire								
	2 008	2 002	% 2008	% 2002	Variation % 2008-2002	Sièges 2008	Sièges 2002	Variation Sièges
Inscrits	228 991	214 123				63	74	-11
Votants	65 358	78 389						
Exprimés	62 604	74 335	27,3%	34,7%	-7,4%			
Abstention	166 387	139 788	72,7%	65,3%	7,4%			
FO	9 374	10 485	15,0%	14,1%	0,9%	11	7	4
CGT	16 303	19 479	26,0%	26,2%	-0,2%	16	20	-4
CFDT	18 796	24 784	30,0%	33,3%	-3,3%	26	31	-5
CFTC	7 643	10 776	12,2%	14,5%	-2,3%	6	12	-6
CGC	3 704	4 107	5,9%	5,5%	0,4%	4	4	0
UNSA	3 738	3 055	6,0%	4,1%	1,9%	0	0	0
Solidaires	2 701	1 128	4,3%	1,5%	2,8%	0	0	0
Autres	345	521	0,6%	0,7%	-0,1%	0	0	0
Total	62 259	74 335						

Conseil de Saumur								
	2 008	2 002	% 2008	% 2002	Variation % 2008-2002	Sièges 2008	Sièges 2002	Variation Sièges
Inscrits	40 930	38 011				19	19	0
Votants	12 008	13 951						
Exprimés	11 465	13 091	28,0%	34,4%	-6,4%			
Abstention	29 465	24 920	72,0%	65,6%	6,4%			
FO	2 147	2 261	18,7%	17,3%	1,4%	5	3	2
CGT	2 755	3 370	24,0%	25,7%	-1,7%	4	5	-1
CFDT	3 264	3 917	28,5%	29,9%	-1,4%	8	7	1
CFTC	1 603	2 010	14,0%	15,4%	-1,4%	1	3	-2
CGC	549	653	4,8%	5,0%	-0,2%	1	1	0
UNSA	877	880	7,6%	6,7%	0,9%	0	0	0
Solidaires	270	0	2,4%	0,0%	2,4%	0	0	0
Autres	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	0	0	0
Total	11 465	13 091						

Conseil d'Angers (Angers + Cholet en 2002)								
	2 008	2 002	% 2008	% 2002	Variation % 2008-2002	Sièges 2008	Sièges 2002	Variation Sièges
Inscrits	188 061	176 112				44	55	-11
Votants	53 350	64 438						
Exprimés	51 139	61 244	27,2%	34,8%	-7,6%			
Abstention	136 922	114 868	72,8%	65,2%	7,6%			
FO	7 227	8 224	14,1%	13,4%	0,7%	6	4	2
CGT	13 548	16 109	26,5%	26,3%	0,2%	12	15	-3
CFDT	15 532	20 867	30,4%	34,1%	-3,7%	18	24	-6
CFTC	6 040	8 766	11,8%	14,3%	-2,5%	5	9	-4
CGC	3 155	3 454	6,2%	5,6%	0,6%	3	3	0
UNSA	2 861	2 175	5,6%	3,6%	2,0%	0	0	0
Solidaires	2 431	1 128	4,8%	1,8%	3,0%	0	0	0
Autres	345	521	0,7%	0,9%	-0,2%	0	0	0
Total	50 794	61 244						

Conseil d'Angers

Industrie	2 008	% 2008	% 2008 - 2002	Sièges 2008	Var. Sièges
Inscrits	55 435			10	-4
Votants	20 313				
Exprimés	19 287	34,8%	-10,9%		
FO	2 759	14,3%	1,1%	1	0
CGT	6 459	33,5%	0,1%	4	-1
CFDT	5 686	29,5%	-3,4%	4	-2
CFTC	2 285	11,8%	-1,2%	1	-1
CGC	704	3,7%	-0,3%	0	0
UNSA	709	3,7%	2,6%	0	0
Solidaires	685	3,6%	1,3%	0	0

Commerce	2 008	% 2008	% 2008 - 2002	Sièges 2008	Var. Sièges
Inscrits	52 474			12	-3
Votants	11 945				
Exprimés	11 405	21,7%	-4,9%		
FO	1 783	15,6%	0,5%	2	0
CGT	2 993	26,2%	0,4%	4	-1
CFDT	3 242	28,4%	-5,7%	4	-2
CFTC	1 477	13,0%	-1,5%	2	0
CGC	503	4,4%	0,4%	0	0
UNSA	592	5,2%	3,2%	0	0
Solidaires	470	4,1%	4,1%	0	0
Autres	345	3,0%	-1,6%	0	0

Agriculture	2 008	% 2008	% 2008 - 2002	Sièges 2008	Var. Sièges
Inscrits	12 985			5	1
Votants	3 274				
Exprimés	3 150	24,3%	-7,7%		
FO	363	11,5%	-1,4%	1	1
CGT	711	22,6%	-0,1%	1	0
CFDT	1 131	35,9%	-0,2%	3	1
CFTC	273	8,7%	-4,8%	0	-1
CGC	205	6,5%	2,1%	0	0
UNSA	313	9,9%	-0,5%	0	0
Solidaires	154	4,9%	4,9%	0	0

Activités Diverses	2 008	% 2008	% 2008 - 2002	Sièges 2008	Var. Sièges
Inscrits	52 771			8	-3
Votants	13 319				
Exprimés	12 892	24,4%	-4,8%		
FO	1 947	15,1%	-0,2%	1	0
CGT	2 842	22,0%	0,5%	2	-1
CFDT	4 185	32,5%	-2,4%	4	-1
CFTC	1 489	11,5%	-4,2%	1	-1
CGC	572	4,4%	0,9%	0	0
UNSA	886	6,9%	1,3%	0	0
Solidaires	971	7,5%	3,9%	0	0

Encadrement	2 008	% 2008	% 2008 - 2002	Sièges 2008	Var. Sièges
Inscrits	14 396			9	-2
Votants	4 499				
Exprimés	4 405	30,6%	-5,6%		
FO	375	8,5%	1,7%	1	1
CGT	543	12,3%	3,6%	1	0
CFDT	1 288	29,2%	-7,2%	3	-2
CFTC	516	11,7%	-5,3%	1	-1
CGC	1 171	26,6%	4,1%	3	0
UNSA	361	8,2%	-0,3%	0	0
Solidaires	151	3,4%	3,4%	0	0

Conseil de Saumur

Industrie	2 008	% 2008	% 2008 - 2002	Sièges 2008	Var. Sièges
Inscrits	13 291			4	0
Votants	4 966				
Exprimés	4 706	35,4%	-9,7%		
FO	853	18,1%	0,3%	1	0
CGT	1 312	27,9%	-0,9%	1	0
CFDT	1 317	28,0%	-1,1%	1	0
CFTC	794	16,9%	0,1%	1	0
CGC	182	3,9%	0,8%	0	0
UNSA	248	5,3%	0,9%	0	0
Solidaires	0	0,0%	0,0%	0	0

Commerce	2 008	% 2008	% 2008 - 2002	Sièges 2008	Var. Sièges
Inscrits	9 924			4	0
Votants	2 161				
Exprimés	2 051	20,7%	-4,4%		
FO	315	15,4%	-3,7%	1	0
CGT	441	21,5%	-3,6%	1	0
CFDT	628	30,6%	0,5%	2	0
CFTC	274	13,4%	1,6%	0	0
CGC	79	3,9%	-1,4%	0	0
UNSA	194	9,5%	0,8%	0	0
Solidaires	120	5,9%	5,9%	0	0
Autres	0	0,0%	0,0%	0	0

Agriculture	2 008	% 2008	% 2008 - 2002	Sièges 2008	Var. Sièges
Inscrits	6 066			3	0
Votants	1 594				
Exprimés	1 526	25,2%	-9,8%		
FO	395	25,9%	10,8%	1	1
CGT	378	24,8%	-7,6%	1	-1
CFDT	443	29,0%	-0,9%	1	0
CFTC	129	8,5%	-1,7%	0	0
CGC	68	4,5%	-0,1%	0	0
UNSA	113	7,4%	-0,5%	0	0
Solidaires	0	0,0%	0,0%	0	0

Activités Diverses	2 008	% 2008	% 2008 - 2002	Sièges 2008	Var. Sièges
Inscrits	9 924			4	0
Votants	2 737				
Exprimés	2 643	26,6%	-2,0%		
FO	492	18,6%	-0,2%	1	0
CGT	568	21,5%	0,6%	1	0
CFDT	729	27,6%	-2,4%	2	1
CFTC	364	13,8%	-5,6%	0	-1
CGC	79	3,0%	-0,4%	0	0
UNSA	261	9,9%	2,3%	0	0
Solidaires	150	5,7%	5,7%	0	0

Encadrement	2 008	% 2008	% 2008 - 2002	Sièges 2008	Var. Sièges
Inscrits	1 725			4	0
Votants	550				
Exprimés	539	31,2%	-5,0%		
FO	92	17,1%	7,5%	1	1
CGT	56	10,4%	1,9%	0	0
CFDT	147	27,3%	-7,0%	2	0
CFTC	42	7,8%	-6,6%	0	-1
CGC	141	26,2%	4,3%	1	0
UNSA	61	11,3%	0,0%	0	0
Solidaires	0	0,0%	0,0%	0	0

Fonction publique territoriale : FO poursuit son développement

Les Élections Professionnelles du 6 novembre 2008 ont confirmé le développement de FORCE OUVRIERE dans ce secteur de la Fonction Publique, qui concerne 14 000 agents dans les collectivités territoriales du département de MAINE ET LOIRE :

CONSEIL GENERAL

Avec 1 215 inscrits supplémentaires (Équipement – TOS des collèges...) et une participation majorée de 7,6 %, le vote concernait 2 744 inscrits.

Malgré une liste supplémentaire autonome, FO progresse et consolide sa 2ème place devant la C.G.T.

FO..... + 0.5 % soit 24.6 % des voix
CFDT.....- 3.5 % soit 45.9 % des voix
CGT.....+ 5.2 % soit 20.8 % des voix
La CFTC n'est plus représentée
UNSA..... 8.5 % des voix

ANGERS (collectivités d'ANGERS VILLE et d'ANGERS LOIRE METROPOLE)

Malgré une liste supplémentaire (SUD) largement médiatisée pour ANGERS VILLE, FO maintient sa position :

FO. - 0.6 % soit 9.9 % des voix
CFDT - 10.2 % soit 40.5 % des voix
CGT. + 3.1 % soit 30.7 % des voix
CFTC - 0.8 % soit 10.2 % des voix
SUD 8.5 % des voix

Il faut noter que FO à ANGERS LOIRE METROPOLE passe de 10.4 % à 20.7 %, au détriment de la CFDT (5.8 %) et de la CGT (- 4.4 %)

SAUMUR

FO progresse de 12.6 % avec 30.9 % des voix
CGT progresse de 12.2 % avec 34.7 % des voix
CFDT +1 % avec 34.4 % des voix
UNSA n'est plus représentée

ECOULANT

FO..... 100 % (50 voix)

MURS ERIGNE

FO.... + 17.5 % avec 40 % des voix
CGT...+ 12.5 % avec 30.9 % des voix
CFDT.- 30.1 % avec 29 % des voix

PONTS DE CE

FO.....27.9 % soit - 2.2 %
CFTC..20.9 % (non présente aux précédentes élections)
CFDT..51,0 % soit - 18 %

ST BARTHELEMY

FO..... 25.8 % des voix
etc....

Un deuxième tour s'est déroulé, faute de quorum, le 11 décembre 2008 pour le Centre de Gestion Départementale (regroupant les collectivités de moins de 50 agents), FORCE OUVRIERE a maintenu ses positions en conservant 1 élu à la CAP..

Enseignement : les élections se sont tenues sur fond d'une puissante mobilisation des enseignants contre les réformes DARCOS

Résultats aux élections à la CAPN et aux CAPD du 3 décembre dans les écoles élémentaires du Maine et Loire

	FO		SNUIPP		SE-UNSA		SGEN-CFDT		Sud	
CAPN	179	9,5%	1200	63,5%	210	11,1%	127	6,7%	103	5,5%
CAPD	203	10,7%	1321	69,6%	215	11,3%	158	8,3%		
Elus CAPD	1		8		1		0			

	Inscrits	Votants	Exprimés
CAPN	3173	1956	1897
CAPD	3173	1951	1890

	CGT		SNE		SENAC		CGC		SNEP	
CAPN	11	0,6%	12	0,6%	14	0,7%	22	1,2%	12	0,6%
CAPD										
Elus CAPD										



Au cours de ces élections du 5 décembre, avec un taux de participation national supérieur à 62 % (2 points de plus par rapport à 2005) les enseignants des écoles élémentaires et maternelles ont confirmé leur attachement aux commissions paritaires.

Les multiples dysfonctionnements et incidents qui ont émaillé ce scrutin illustre le peu d'estime du ministre pour le paritarisme et la représentation syndicale des enseignants.

Dans cette situation, le SNUDI-FO renforce sa présence à la CAP Nationale au moment où le ministre entend remettre en cause le paritarisme et les règles statutaires qui s'y rattachent, notamment avec la circulaire sur les mutations/mobilité.

Le SNUDI-FO renforce aussi sa présence dans les CAP Départementales. Les résultats dans le Maine et Loire reproduisent les résultats nationaux : FO obtient 10,70 % des voix et 1 siège à la CAPD.

Le SNUDI-FO remercie tous ceux qui ont voté pour ses listes, il remercie en particulier les adhérents, les militants qui ont permis ce résultat.

Les résultats des syndicats signataires du « relevé de conclusions » commun avec le ministre DARCOS (que ce dernier a transposé dans ses décrets) éclaire le message des enseignants :

Le Sgen-CFDT perd son siège à la CAPN, Le SE-UNSA recule de 1 100 voix passant de 24,8 % à 22,9 %. Dans le département l'UNSA et le SGEN-CFDT connaissent des résultats similaires (voir tableau).

Il est clair, pour les enseignants, qu'il n'y a pas d'autre voie qu'une opposition résolue aux mesures du ministre DARCOS, opposition qui ne permet aucune signature de protocole et autre relevé de conclusion ou d'accord.

Il n'y a aucun point de convergence possible avec le ministre Darcos, avec ses mesures destructrices du statut particulier d'enseignants fonctionnaires d'État dans le cadre de la RGPP combattue par la FGF-FO (Fédération Générale des Fonctionnaires FO)

Les personnels ont exprimé leur attachement au droit syndical

La participation en hausse à ces élections traduit l'attachement des personnels au droit syndical : droit de grève, droit aux réunions d'informations syndicales et le droit de négociation remis en cause par le décret du 1er décembre sur les dispositions préalables au dépôt d'un préavis de grève.

Le ministre serait bien inspiré d'entendre ce résultat pour ouvrir des négociations.

Ce qui s'est exprimé dans ces élections c'est ce qui s'est exprimé dans la mobilisation du 20 novembre :

- Les décrets Darcos doivent être retirés.

- L'annualisation doit être stoppée, les obligations de services exclusivement définies hebdomadairement en heures d'enseignement.

- La circulaire mobilité/mutations du ministre en date du 6 novembre doit être retirée, les règles du mouvement doivent être totalement respectées et entièrement contrôlées par les délégués élus dans les CAPD.

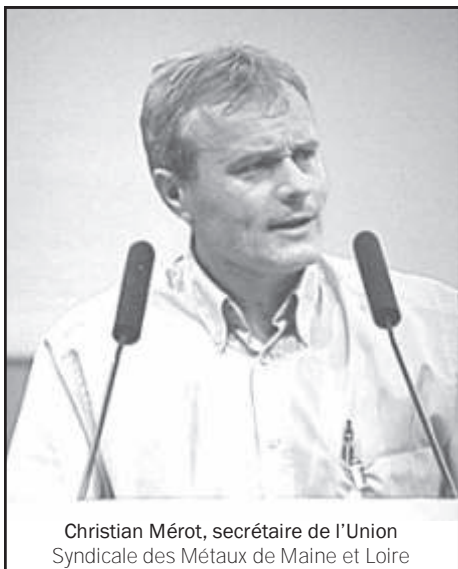
- Les 3 000 postes de RASED doivent être maintenus et renforcés

- Le projet de loi sur les EPEP doit être abandonné.

- Les postes doivent être restitués...

Le SNUDI-FO appelle tous les enseignants à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant de la confédération Force Ouvrière.

Il invite ses sections à poursuivre et amplifier la mobilisation en organisant des réunions par secteur, par groupe scolaire pour confirmer l'exigence du retrait des décrets et mesures Darcos et décider de la suite à donner au succès du 20 novembre.



Christian Mérot, secrétaire de l'Union Syndicale des Métaux de Maine et Loire

Métallos : la mobilisation à l'ordre du jour

Les métallos préparent un rassemblement départemental le 20 janvier, devant l'UIMM

Interview de Christian Mérot, secrétaire de l'USM-Maine et Loire

Combat Social : Peux-tu nous faire le point sur les incidences de la crise sur la situation de l'emploi industriel dans la région ?

Christian Mérot : Voici un état des lieux réalisé lors de nos précédentes réunions des métaux. Pratiquement, dans toutes les entreprises, les salariés sont touchés par le ralentissement de l'activité (reproduit ci-après).

CS : A l'issue d'une récente réunion de négociation sur les barèmes minimaux de la convention collective, une intersyndicale s'est tenue. Peux-tu nous en expliquer les raisons ?

CM : Alors qu'il faudrait relancer l'activité par des augmentations de salaires améliorant le pouvoir d'achat des salariés, l'UIMM Anjou fait le contraire. Elle ne propose que 2,1% sur les salaires mini, 1,28% pour la prime d'ancienneté et 1,7% pour la prime de panier.

L'UIMM Anjou a même eu l'audace de nous proposer un salaire mini pour le plus bas coefficient de la grille inférieur au SMIC.

Dans cette situation, l'Union des Syndicats des Métaux FO 49 a refusé de signer la proposition patronale, quasiment une première depuis 15 ans à l'exception de 1998 et 1999 en raison de la mise en place de la RTT.

L'USM FO 49 a pris l'initiative d'une intersyndicale dans l'objectif d'organiser un rassemblement devant la chambre patronale.

CS : Et qu'a décidé cette intersyndicale ?

CM : Cette proposition a été reprise par l'ensemble des organisations syndicales FO, CGT, CFDT, CFTC, CFE/CGC. Compte tenu de la situation dans les entreprises en fin d'année, ce rassemblement est prévu pour le 20 janvier 2009.

Un communiqué commun est adopté et désormais en diffusion dans toutes les entreprises dont voici un extrait qui, à mon avis, cadre l'orientation :

« Au nom de la crise, les employeurs obtiennent du gouvernement aides et exonérations par milliards qui iront encore accroître les profits. Il est par

conséquent tout à fait intolérable qu'ils cherchent à profiter de la situation pour imposer un nouveau tour de vis aux salariés alors que ceux-ci rencontrent déjà de graves problèmes de pouvoir d'achat.

Les salariés n'ont pas à payer les conséquences de la crise.

La relance de l'économie passe d'abord et avant tout par l'augmentation générale des salaires. »

CS : Comment vois-tu la suite ?

CM : La situation continue de se dégrader dans l'industrie et le secteur privé. La crise peut durer. D'ailleurs, l'UD a été convoquée par le préfet le 12 décembre à une réunion sur le chômage partiel et l'utilisation des fonds de formation.

Si les pouvoirs publics constatent la gravité de la crise, manifestement ils ne veulent pas prendre les décisions nécessaires pour préserver les salariés. Bien au contraire, dans tous les domaines, dans le public comme dans le privé, ils poursuivent une politique pour faire payer la crise aux salariés. Cette réunion avait donc pour but de nous intégrer à « cette gestion de la crise ».

A nous, militants FO, de refuser de nous impliquer dans ce dispositif et de prendre toutes les initiatives dans tous les secteurs pour la défense des revendications.

ETAT DE L'EMPLOI INDUSTRIEL établi par l'Union Syndicale des Métaux du Maine et Loire

Valéo vision (900 salariés) : ..Baisse d'activité, suppression équipes de WE, renvoi des intérimaires, prise de congés et RTT, chômage partiel

Bosh (500 salariés environ) : ..renvoi des intérimaires, suppression des équipes de nuit et week-end

AFM recycling (68 salariés) : ..plus d'acheteurs, marché s'écroule, plus d'heures supplémentaires, plus d'intérimaires, prise des récupérations

NEC (370 salariés) :perte de plus d' 1 M€ par mois. Avenir de la production ???? décision en décembre

Thomson (320 salariés) :perte de 13 M€ en 2007, autant en 2008, PSE prochainement. Projet de vente

AMD (85 salariés) :baisse d'activité, plus d'intérimaires, prise de congés, RTT, récupérations

Zodiac (55 personnes) :Légère baisse de charge, pas d'impact social

Scania (550 salariés) :Baisse de charge fin équipe du soir, renvoi des intérimaires, arrêt de la production pendant un mois sans chômage, RTT, congés, modulation

Alltube (250 salariés) :charge en baisse

Martineau (70 salariés) :charge basse, mais habituelle à cette période

SOGAL (280 salariés) :charge en baisse, Renvoi des intérimaires

Maine CI (70 salariés) :baisse de charge prise de congés payés, RTT, chômage partiel envisagé

Euramax (250 salariés) :baisse de charge, prise de congés payés, RTT, chômage partiel envisagé

RTN (70 salariés) :baisse de charge, inquiétudes

Bull (280 salariés) :baisse de charge baisse des effectifs par départs transactionnels à 57 ans et + avec garantie de maintien de salaire

APM (fonderies) 90 salariés : ..PSE en cours, dépôt de bilan

Centre hospitalier CESAME : Le personnel massivement mobilisé avec ses syndicats FO et CGT contre des suppressions de postes et le démantèlement d'un secteur de soins



Interview de Jean-Jacques PEAUD, secrétaire du syndicat FO du CESAME.

Combat Social : Les salariés du CESAME sont en grève avec leurs syndicats FO et CGT depuis le 4 décembre. Pour quelles raisons ?

Jean-Jacques PEAUD : Le budget des hôpitaux représente plus de 50% des dépenses de sécurité sociale. Dans la mesure où les gouvernements successifs, se pliant aux injonctions européennes, veulent contenir « les dépenses publiques » (et les dépenses de sécurité sociale sont intégrées à ces « dépenses publiques ») il est clair que le principal secteur de dépenses pour la sécu, le budget des hôpitaux, est directement en ligne de mire.

Depuis des années, nous sommes confrontés aux restrictions budgétaires, aux fermetures de lits, etc. ... Au CESAME par exemple, plus de 130 postes ont disparu entre 1994 et 2008, alors que dans le même temps le nombre de patients pris en charge augmentait de 60 % !

Et le projet de loi Bachelot veut poursuivre, en l'amplifiant, cette casse de l'hospitalisation publique d'une part, et d'autre part s'attaque à la sécurité sociale issue des ordonnances de 1945.

CS : Qu'appelle-t-on un « plan de retour à l'équilibre » ?

JJP : Cette politique délibérée de casse du service public de santé est parfaitement cynique : on alloue aux hôpitaux des budgets sous la forme d'une enveloppe fermée, dès l'origine notoirement insuffisants. Comme ils ne peuvent tenir dans cette enveloppe fermée, on leur impose ensuite un « plan de retour à l'équilibre ». C'est ainsi que, cette année, la quasi-totalité des CHU et 80% des hôpitaux sont en « déficit » budgétaire.

Pour le CESAME, le plan de retour à l'équilibre annoncé par la direction se traduit par :

- la création de 3 nouveaux services sans moyens nouveaux,
- 20 suppressions de postes non médicaux,
- 4 suppressions de postes de médecins
- Le démantèlement envisagé d'un secteur de soins...

CS : Comment avez-vous décidé la grève au CESAME ?

JJP : Avertis de ce plan, les syndicats FO et CGT ont appelé à une assemblée générale,

Communiqué de l'Union Départementale FO, le 9/12/2008

LES SALARIE DU CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE CESAME EN GREVE

L'Union Départementale FO du Maine et Loire apporte son soutien au personnel du CESAME de Sainte Gemmes sur Loire, engagés dans un mouvement de grève depuis le 4 décembre, avec les syndicats FO et CGT.

Avec des assemblées générales massives, représentatives de la totalité du personnel, un piquet de grève à l'entrée du Centre Hospitalier et les manifestations, le personnel revendique légitimement l'annulation des 20 suppressions de postes non médicaux et des 4 suppressions de postes de médecins, ainsi que le démantèlement d'un secteur de soins.

Pour Force Ouvrière, la mise en œuvre du « retour à l'équilibre budgétaire » imposé par le gouvernement et l'Union Européenne transforme le droit aux soins en une variable d'ajustement comptable, ce qui est inacceptable !

En soutenant la mobilisation des personnels hospitaliers de Ste Gemmes S/ Loire, l'Union Départementale FO du Maine et Loire demande aux pouvoirs publics de dégager les moyens budgétaires pour satisfaire les demandes.

Daniel JURET, secrétaire général de l'UD-FO

rale, le 27 novembre. La décision de déposer un préavis de grève pour le 4/12 a été prise. En l'absence de réponse de la direction, la grève a été effective le 4. L'assemblée a été massive : près de 300 collègues étaient présents. Depuis, les assemblées générales ont été massivement suivies. Elles ont organisé, avec leurs syndicats FO et CGT des piquets de grève, des manifestations à la direction, à la préfecture et à l'ARH à Nantes (80 salariés se sont déplacés !), des tracts ont été diffusés à la population.

CS : Quel sentiment prévaut auprès des salariés aujourd'hui ?

JJP : Les salariés du CESAME n'acceptent pas qu'il y ait de l'argent pour les banques et pas pour un véritable service public de santé.

Les salariés du CESAME sont loin d'être les seuls hospitaliers à se mobiliser. Dans les hôpitaux de Paris pour ne citer qu'eux, les personnels avec leurs syndicats FO, CGT, CFTC, CGC, UNSA, SUD, sont mobilisés contre le plan de démantèlement de l'AP-HP par le biais de fermetures, fusions, et regroupement avec des cliniques privées, qui est, selon ces syndicats, « l'application directe du projet de loi Bachelot, qui, avec la régionalisation, menace les hôpitaux publics et la sécurité sociale de 1945 ».

CS : Comment vois-tu l'avenir ?

JJP : Les salariés du CESAME sont déterminés à obtenir satisfaction. Mais ce n'est pas le seul problème du CESAME. L'ensemble de l'hospitalisation publique est en danger, notamment du fait du plan Bachelot. Les syndicats FO et CGT du CESAME se sont adressés notamment aux collègues du CHU pour leur dire : « **La question qui est posée au CESAME comme dans l'ensemble des établissements de santé c'est comment rompre avec cette politique de remise en cause du service public hospitalier. N'est-il pas temps de préparer tous ensemble les conditions nécessaires au rapport de force pour faire aboutir nos revendications ? Pour un service public de santé de qualité qui réponde aux besoins des usagers, nous considérons qu'il est temps de préparer une mobilisation massive du personnel dans nos établissements, dès aujourd'hui, TOUS ENSEMBLE !** »

Rajoutons que, pour « bien » terminer l'année, nous avons décidé en assemblée générale de maintenir le piquet de grève, notamment le vendredi 19 décembre, jour du CA du CESAME, pour bien monter aux administrateurs, dont des élus politiques, notre détermination.

De plus, à l'appel des syndicats FO et CGT, l'assemblée générale s'est saisie de la perspective de la journée du 29 janvier pour organiser une mobilisation de grande ampleur pour la défense du service public hospitalier et le retrait du plan Bachelot.

FUSION ANPE/ASSEDIC

Grève nationale à l'ANPE, lundi 1 décembre :

60% de grévistes et 400 agences fermées ! Appel intersyndical à la grève le 8 janvier 2009 à l'ANPE et aux ASSEDIC

Interview de Nadine Juge Becquard, secrétaire du syndicat de l'ANPE

Combat Social : *Les syndicats CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC, UNSA, SNU et Sud de l'ANPE ont appelé à une journée nationale de grève le 1er décembre. Peux-tu nous expliquer pourquoi ?*

Nadine Juge Bécquard : La situation des ANPE est catastrophique. Le gouvernement impose à marche forcée la fusion ANPE-ASSEDIC alors que la plupart des questions qui se posent restent sans réponse.

Aujourd'hui, les missions des deux institutions sont parfaitement circonscrites. Pour simplifier, disons que l'ANPE accompagne le demandeur d'emploi, l'ASSEDIC l'indemnise, et la Direction Départementale du Travail contrôle le caractère effectif de sa recherche d'emploi.

Demain, les agents du « pôle emploi » (nom de l'organisme fusionnant les ASSEDIC et l'ANPE) devront réaliser les trois missions, et le demandeur d'emploi aura un référent unique identifié nommément qui l'accompagnera, traitera son indemnisation, et procédera au contrôle. Des missions similaires ne sont jamais confiées aux mêmes personnes dans les institutions comparables ceci afin d'assurer l'égalité de traitement. Aux allocations familiales par exemple, les agents qui traitent les prestations ne sont pas ceux qui contrôlent l'allocataire –agents de contrôle– ou qui l'accompagnent –assistants sociaux–.

De plus, devant tout traiter, de l'accueil au contrôle en passant par l'accompagnement et l'indemnisation, de façon personnalisée, les agents sont inquiets quant aux risques pour leur sécurité.

CS : *Et du point de vue des statuts des personnels ?*

NJB : Nous sommes dans le flou complet. Les agents de l'ANPE sont, la plupart du temps, des agents contractuels de l'état, ceux des ASSEDIC relèvent du droit privé et sont sous convention collective. Les différences de salaires ne sont

pas négligeables : elles sont d'environ 30 % en défaveur de l'ANPE.

La direction nous dit que nous pourrions opter (quand ? Lorsqu'on sait qu'on prévoit 18 mois de négociations et 1 an de délai d'option...) pour la convention collective, non encore écrite, du « pôle emploi ».

De plus, il devient clair que nous devons abandonner le statut d'agent de l'état, avec ce que cela suppose d'indépendance, pour opter pour un statut de droit privé si nous voulons voir nos salaires revalorisés. C'est le chantage exercé par le ministère qui refuse obstinément la moindre augmentation de salaire dans l'attente de celle nouvelle convention collective.

Autre chose nous inquiète. On nous parle de façon insistante de rémunération individualisée en fonction de l'atteinte d'objectifs, dans cette nouvelle convention. Le système britannique (« Job Services ») nous est souvent présenté comme exemple où des agents chargés de l'accompagnement, de l'indemnisation, mais aussi du contrôle des demandeurs d'emplois sont payés en fonction de la réalisation d'objectifs fixés par leur hiérarchie. On imagine ce que cela peut être en fonction des directives de l'état : Est-ce que ce sera au nombre de chômeurs « bien » contrôlés et donc radiés des statistiques du chômage ?

CS : *Les personnels sont-ils formés pour leurs nouvelles missions ?*

NJB : Absolument pas ! Alors qu'il faut au bas mot 6 mois dans chacune des deux institutions pour former un agent à peu près opérationnel, les agents des ASSEDIC « bénéficieront » de 7 jours de formation à l'accompagnement des demandeurs d'emploi, et ceux de l'ANPE de 3 jours de formation aux prestations de l'assurance chômage. Royal, non ?

CS : *Sur quels mots d'ordre avez-vous appelé à la grève le 1er décembre ?*

NJB : Les syndicats dans un courrier adressé au directeur général de l'ANPE réclamaient l'arrêt de toute nouvelle « expérimentation » dans le cadre de la fusion qui doit aboutir à la création de « Pôle emploi », et l'ouverture de négociations préalables.

"Les collègues sont d'ores et déjà au-delà du supportable en terme d'intensification des rythmes et des charges de travail. Il faut impérativement augmenter les effectifs", poursuivaient les organisations syndicales, en exigeant des « garanties écrites » sur l'emploi.

"Vos réponses pourraient peut-être également permettre de lever les inquiétudes fortes sur le devenir des missions de service public qui sont délivrées aujourd'hui par l'ANPE", ajoutaient les syndicats au sujet des modalités de fusion avec les Assedic.

Sur les salaires, les syndicats exigeaient que la direction prenne *"en considération les difficultés financières rencontrées par les agents de l'ANPE dues aux trop basses rémunérations"*.

CS : *Qu'a répondu la direction de l'ANPE ?*

NJB : Rien. malgré une participation massive à la grève (60% des effectifs, 400 agences fermées). Aussi nous sommes nous adressés aux syndicats des ASSEDIC.

Les syndicats FO, CFDT, CFTC, CGC, UNSA et SNU de l'ANPE et des ASSEDIC appellent à une journée nationale de grève dans les ANPE et les antennes ASSEDIC le 8 janvier pour la défense de l'emploi, des salaires et des conditions de travail face aux inquiétudes des agents concernant la création du « Pôle emploi » qui regroupera l'ensemble des services d'accompagnement des chômeurs dans le courant de l'année 2009.

**TOUS AU BOULOT
LE DIMANCHE !**

C'est ce que nous réserve la nouvelle proposition de loi du député Richard Mallié qui sera débattue courant décembre 2008 à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale et au Parlement.

FO
la force syndicale

**RÉAGISSEZ
EN SIGNANT
LA PÉTITION**

FO
la force syndicale

Je m'oppose à toutes extensions du travail du dimanche sur
<http://www.tecfo.fr/reposdominical.html>

**FO, CFDT, CFTC, CGC, CGT, FSU UNSA et Solidaires se sont mises d'accord le
pour appeler « dans tout le pays » à « des grèves et des manifestations »
le 29 janvier 2009
pour « des mesures urgentes »
« au service de l'emploi et des rémunérations ».**

Lundi 15 décembre, à l'issue d'une réunion dans les locaux de la Confédération FO, à Paris, les organisations FO, CFDT, CFTC, CGC la CGT, FSU UNSA et Solidaires ont décidé d'une « journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier » avec « dans tout le pays des grèves et des manifestations ». Leur appel s'adresse aux salariés, actifs « du privé et du public », « aux chômeurs et retraités ».

**Texte de l'appel des organisations syndicales
CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA.**

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, en sont les premières victimes. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité. Surmonter cette crise implique des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'Etat et les entreprises, pour être au service de l'emploi et des rémunérations.

C'est pourquoi, les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT,

FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier 2009 : elle donnera lieu dans tout le pays à des grèves et des manifestations. Elles appellent à agir massivement et interpeller les responsables gouvernementaux, les responsables patronaux et les employeurs pour :

- défendre l'emploi privé et public ;
- lutter contre la précarité et les dérèglements économiques et sociaux ;
- exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pou-

voir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;

- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;
- des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Les organisations syndicales rendront publique le 5 janvier 2009, une déclaration commune développant leurs propositions et revendications.

Paris, le 15 décembre 2008

**Résultats du tirage de la
souscription volontaire**

1° lot un HOME CINEMA :

N° 3904

2° lot un CAMESCOPE :

N° 0996

3° lot un APPAREIL PHOTO NUMERIQUE

N° 3903

4° lot un BALLADEUR MP3 :

N° 2554

Stages organisés par l'UD FO en 2009

Du lundi 2 au vendredi 6 février : Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

Du mardi 24 au jeudi 26 mars : Application du droit du travail

Du lundi 8 au vendredi 12 juin : Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

Du lundi 12 au vendredi 18 octobre : Rôle et fonctionnement du CE

Du lundi 23 au vendredi 27 novembre : Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

Du Lundi 7 au vendredi 11 décembre : Se développer

Les inscriptions doivent se faire par l'intermédiaire du syndicat, le plus rapidement possible, auprès du secrétariat de l'UD

ATTENTION :

Le secrétariat de l'UD ne sera pas assuré du 22 décembre au 5 janvier.

Les locaux de la bourse du travail seront fermés :

- Complètement les 26 décembre et 2 janvier
- de 8 heures à 18 heures entre le 22 décembre et le 5 janvier,
- sauf les 24 décembre et 31 décembre : fermeture à 12 heures

**L'Union Départementale C.G.T.-Force Ouvrière de Maine-et-Loire
vous présente, ainsi qu'à votre famille,
ses Meilleurs Voeux pour l'année 2009 !**